



RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 03236

Numéro SIREN : 813 726 833

Nom ou dénomination : 3 BRIN'S

Ce dépôt a été enregistré le 10/08/2017 sous le numéro de dépôt 14991

Formulaire obligatoire
(article 223 du Code général des impôts)

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES



IMPOT SUR LES SOCIETES

SAS 3 BRIN'S
Domaine Chant'oiseaux
2, av. du 24 Avril 1915
13012 MARSEILLE
Tél. 06 09 40 07 68
SIREN 813 726 833 RCS Marseille

Exercice ouvert le	10092015	et clos le	31122015	Régime d'imposition	X
Déclaration soumise pour le régime des groupes de sociétés					
SI PSE (société parente) : ☐ SI PSE (société filiale) : ☐					
SI vous avez l'impression d'avoir des erreurs, contactez le service client de l'administration fiscale : 01 20 39 60 60					
SI une erreur est constatée, elle sera prise en compte par le service client de l'administration fiscale					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SAS LES 3 BRIN'S	2 Avenue du 24 Avril 1915 LE DOMAINE CHANT'OISEAUX 13012 MARSEILLE
SIRET	8 1 3 7 2 6 8 3 3 0 0 0 1 1
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art. 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITE	
Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION			
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	Bénéfice imposable à 15%	Déficit
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%	32
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zones franches urbaines	Pôle de compétitivité
Entreprises nouvelles, art 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W	dans le secteur du logement social, art. 244 quater X
---	--	---

D IMUTATIONS (et non déductions) de 2005	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE CIBUE
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr
Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessible sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique Recherche de formulaires, numéros d'imprimés 2032 ou 2033, formulaires 2032-NOT ou 2033-NOT

Nom et adresse du professionnel	
Tél:	
Nom et adresse du CGA ou du visap-concessionnaire	
N° d'agrément du CGA	
Tél:	
Date: 05/08/2016	Lieu: MARSEILLE
Qualité et nom du signataire: SAS 3 BRIN'S	
Signature: Domaine Chant'oiseaux	
2, av. du 24 Avril 1915	
13012 MARSEILLE	
Tél. 06 09 40 07 68	
SIREN 813 726 833 RCS Marseille	

MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD
2017Formulaire obligatoire
(article 223 du Code général des impôts)

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

F RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, ANNULÉ DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)	c		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)	d		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	e		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)	f		
	g		
	h		
	i		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)	j		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			
Montant des revenus répartis (5)		Total (a à h)	

G RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX ASSOCIÉS, GÉRANTS, COPROPRIÉTAIRES, ETC.

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	Montant des sommes versées :			
				à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
				Indemnités forfaitaires.	Remboursements.	Indemnités forfaitaires.	Remboursements.
				5	6	7	8
Mme BRINGUIER ELODIE PRÉSIDENTE 114 BOULEVARD 13005 MARSEILLE	35	2015					
M BRINGUIER CHRISTOPHE ACTIONNAIRE 2 AVENUE DU DOMAINE CHANT'OISEAUX 13012 MARSEILLE	35	2015					
Mme BRINGUIER ALEXANDRA ACTIONNAIRE 2 AVENUE DU DOMAINE CHANT'OISEAUX 13012 MARSEILLE	20	2015					
Mme GRANDVAL LAURENCE ACTIONNAIRE 2 AVENUE DU DOMAINE CHANT'OISEAUX 13012 MARSEILLE	10	2015					

H DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES BÉNÉFICIAIRES PLACÉS SOUS LE RÉGIME D'IMPOSITION DES SALAIRES À LONG TERME IMPOSÉES À 15%

RÉMUNÉRATIONS		MONTANTS À LONG TERME IMPOSÉS À 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Désignation de l'entreprise **SAS LES 3 BRIN'S** Néant ☐

Adresse de l'entreprise **2 Avenue du 24 Avril 1915** **13012 MARSEILLE**

Numéro SIRET * **81372683300011**

Durée de l'exercice en nombre de mois * **4** Durée de l'exercice précédent * **1 2**

 EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE CLARANT
 ACTIF CIRCULANT
 ACTIF IMMOBILISE
 STOCKS
 CAPITAUX PROPRES
 DETTES (4)
 RENVIS

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
				31122015	31122014
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4
Immobilités incorporelles	Fonds commercial *	010	012		
	Autres *	014	016		
	Immobilités corporelles *	028	030		
	Immobilités financières * (1)	040	042		
Total I (5)		044	048		
Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	052		
	Marchandises *	060	062		
Avances et acomptes versés sur commandes		064	066		
Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070		
	Autres * (3)	072	074		
Valeurs mobilières de placement		080	082		
Disponibilités		084	086	9 968	
Charges constatées d'avance *		092	094		
Total II		096	098	9 968	
Total général (I+II)		110	112	9 968	
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
Capital social ou individuel *		120		10 000	
Ecart de réévaluation		124			
Réserve légale		126			
Réserves réglementées *		130			
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * 131)		132			
Report à nouveau		134			
Résultat de l'exercice		136		(32)	
Provisions réglementées		140			
Total I		142		9 968	
Provisions pour risques et charges		154			
Emprunts et dettes assimilées		156			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
Fournisseurs et comptes rattachés *		166			
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)		172			
Produits constatés d'avance		174			
Total III		176			
Total général (I + II + III)		180		9 968	
(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
(2) Dont créances à plus d'un an	197	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) DGFIP N° 2033-B 2017

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise SAS LES 3 BRIN'S		Exercice N clos le 31/12/2015		Exercice N-1 clos le 31/12/2014	
A - RÉSULTAT COMPTABLE							
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210			
	Production vendue	biens	215	214			
		services *	217	218			
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222			
	Production immobilisée *			224			
	Subventions d'exploitation reçues			226			
	Autres produits			230			
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234			
	Variation de stock (marchandises) *			236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240			
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : mobilier - immobilier)		242	32		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243		244			
	Rémunérations du personnel *			250			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252			
	Dotations aux amortissements *			254			
	Dotations aux provisions			256			
	Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *)	259		262		
		(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	260				
	Total des charges d'exploitation (II)			264	32		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(32)		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers			280			
	Produits exceptionnels			290			
	Charges financières			294			
	Charges exceptionnelles	(dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) ; dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D))	347		300		
			348				
	Impôts sur les bénéfices *			306			
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	(32)		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		314	32
RÉINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles *			322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033 not)			324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des opco-cis d'associés	247		330			
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			251			
				249			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
DÉDUCTIONS	Entreprise innovante (44 series)	986					
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 series)	981					
	Divers ZFA (44 series)	345					
	Zone franche urbaine (44 octies et octies A)	987					
	Jeune entreprise innovante (44 series A)	989					
	Investissements outre-mer	344					
"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"		655					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352		354	32
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)			356			
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :					360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370		372	32

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Page 5

Désignation de l'entreprise : SAS LES 3 BRIN'S

31/12/2015

Détail des réintégrations diverses**Total des réintégrations diverses****Détail des déductions diverses****Total des déductions diverses**

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 302 Septuies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS LES 3 BRIN'S

Néant ☒ *

EXEMPLAIRE A C.C. SERVER PAR LE DECLARANT

I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ						Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations corporelles	Fonds commercial	400	402	404	406		
	Autres	410	412	414	416		
	Terrains	420	422	424	426		
	Constructions	430	432	434	436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	442	444	446		
	Installations générales agencements divers	450	452	454	456		
	Matériel de transport	460	462	464	466		
	Autres immobilisations corporelles	470	472	474	476		
	Immobilisations financières	480	482	484	486		
	TOTAL	490	492	494	496		
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES							
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500	502	504	506		
	Terrains	510	512	514	516		
	Constructions	520	522	524	526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	532	534	536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546		
	Matériel de transport	550	552	554	556		
	Autres immobilisations corporelles	560	562	564	566		
	TOTAL	570	572	574	576		
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5		
	6	7	8	9	10		
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values		
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme	
					19 % ⑥	15 % ou 16 % ⑦	0 % ⑧
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
TOTAL	578	580	582	584	586	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)						591	
TOTAL					596	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 102 Septuies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS LES 3 BRIN'S

Neant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A	NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées	610	612	614	616
	Provisions pour risques et charges	620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS
DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Immob. incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques matériel et outillage	730	735
Inst. générales agenc. am. divers	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
TOTAL	770	775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A
PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	32
Total des déficits restant à reporter	870	32

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129
V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)	800 ☐

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380
N° du centre de gestion agréé	388
Montant de la TVA collectée	374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

**CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE :
DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS**

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS LES 3 BRIN'S

Néant ☒

Exercice ouvert le : 10092015

et clos le : 31122015

Durée en nombre de mois : 4

I - Production de l'entreprise

Ventes de marchandises	108
Production vendue - Biens	109
Production vendue - Services	141
Production stockée	111
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143
Subventions d'exploitation reçues	113
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opération faites en commun	115
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153
TOTAL 1	144

II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)

Achats de marchandises (droits de douanes compris)	121
Variation de stock (marchandises)	122
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	145
Autres achats et charges externes à l'exception des loyers et redevances	125
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150
Taxes sur le C.A autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I.P.P.	133
Fraction des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135
TOTAL 2	152

III - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 - TOTAL 2 align="right">137

IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires 1329-AC-SD et 1329-DEF) align="right">117

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.

Mono-établissement au sens de la CVAE	020
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022
Période de référence	du 024 au 160
Date de cessation	186

V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs

Effectifs moyens du personnel * :	376
dont apprentis	657
dont handicapés	651
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 et portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2017
Page 9

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1
2

(1) Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 5

N° SIRET 8 1 3 7 2 6 8 3 3 0 0 0 1 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS LES 3 BRIN'S

ADRESSE (voie) 2 Avenue du 24 Avril 1915 LE DOMAINE CHANT'OISEAUX

CODE POSTAL 13012 VILLE MARSEILLE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	4	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	Mme	Nom patronymique	BRINGUIER	Prénom(s)	ELODIE
Nom marital		% de détention	35.00	Nb de parts ou actions	35
Naissance : Date	120388	N° Département	13	Commune	MARSEILLE
Adresse : N°	114	Voie	BOULEVARD CHAVE	Code postal	13005
		Commune	MARSEILLE	Pays	France
Titre (2)	M	Nom patronymique	BRINGUIER	Prénom(s)	CHRISTOPHE
Nom marital		% de détention	35.00	Nb de parts ou actions	35
Naissance : Date	121290	N° Département	13	Commune	MARSEILLE
Adresse : N°	2	Voie	AVENUE DU 24 AVRIL 1915	Code postal	13012
		Commune	MARSEILLE	Pays	

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(1) Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 5

N° SIRET 8 1 3 7 2 6 8 3 3 0 0 0 1 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS LES 3 BRIN'S

ADRESSE (voie) 2 Avenue du 24 Avril 1915 LE DOMAINE CHANT'OISEAUX

CODE POSTAL 13012 VILLE MARSEILLE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	4	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination				
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention	Nb de parts ou actions	
Adresse : N°	Voie				
Code postal	Commune		Pays		
Forme juridique	Dénomination				
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention	Nb de parts ou actions	
Adresse : N°	Voie				
Code postal	Commune		Pays		
Forme juridique	Dénomination				
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention	Nb de parts ou actions	
Adresse : N°	Voie				
Code postal	Commune		Pays		
Forme juridique	Dénomination				
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention	Nb de parts ou actions	
Adresse : N°	Voie				
Code postal	Commune		Pays		

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	Mme	Nom patronymique	BRINGUIER	Prénom(s)	ALEXANDRA
Nom marital			% de détention	20.00	Nb de parts ou actions 20
Naissance : Date	081192	N° Département	13	Commune	MARSEILLE
Adresse : N°	2	Voie	AVENUE DU 24 AVRIL 1915		
Code postal	13012	Commune	MARSEILLE		
Pays	France				
Titre (2)	Mme	Nom patronymique	GRANDVAL	Prénom(s)	LAURENCE
Nom marital	BRINGUIER		% de détention	10.00	Nb de parts ou actions 10
Naissance : Date		N° Département		Commune	
Adresse : N°	2	Voie	AVENUE DU 24 AVRIL 1915		
Code postal	13012	Commune	MARSEILLE		
Pays					

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
COMPTES DE PASSIF			

DETAIL LIASSE 2033-A

ACTIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2015 4	31/12/2014 12	Euros	%
DISPONIBILITES	9 968		9 968	
51210000 BPPC	9 968		9 968	
TOTAL II	9 968		9 968	
TOTAL GENERAL	9 968		9 968	

DETAIL LIASSE 2033-A

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2015 4	31/12/2014 12	Euros	%
CAPITAL SOCIAL OU INDIVIDUEL	10 000		10 000	
10100000 CAPITAL	10 000		10 000	
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	32		32	
TOTAL I	9 968		9 968	
TOTAL GENERAL	9 968		9 968	

DETAIL LIASSE 2033-B

	Exercice N 31/12/2015 4	Exercice N-1 31/12/2014 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION				
AUTRES CHARGES EXTERNES	32		32	
62700000 FRAIS BANCAIRES	32		32	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	32		32	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION	32		32	
2 - BENEFICE OU PERTE (Produits - Charges)	32		32	

ANNEXE

Exercice du 10/09/2015 au 31/12/2015

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

NEANT

3 BRIN'S
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 10 000 Euros
Siège Social : Domaine Chant'oiseaux
2 avenue du 24 avril 1915
13012 MARSEILLE

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2016

L'an deux mille seize
Le 30 juin
A 10 heures

Les associés de la société par actions simplifiée « 3 BRIN'S », au capital de 10 000 €, divisé en 100 actions de 100 € de nominal, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social de la société, sis Résidence Chant'oiseaux, 2 avenue du 24 avril 1915, 13012 Marseille, sur convocation par lettre simple du Conseil d'Administration.

- Une feuille de présence a été établie, émargée par chaque membre de l'Assemblée ;
- L'assemblée est présidée par Mademoiselle Elodie BRINGUIER, Président.
- Monsieur Christophe BRINGUIER, Directeur Général est appelé comme Scrutateur et accepte cette fonction ;
- Madame Laurence BRINGUIER, associée est désignée comme secrétaire et accepte cette fonction ;
- La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, fait ressortir que les associés présents ou représentés possèdent un nombre d'actions représentant le quorum légalement requis. L'Assemblée pouvant ainsi valablement délibérer sur l'ordre du jour ordinaire, est déclarée régulièrement constituée.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- La copie des lettres de convocations des associés
- La feuille de présence de l'Assemblée revêtue de la signature des membres du Bureau, les pouvoirs des associés représentés et la liste des associés ;
- Les comptes annuels (bilan, compte de résultat, annexe) présentant notamment les valeurs actives et passives de la société à la date de clôture de l'exercice 2015 ;
- Le Rapport de Gestion du Conseil d'Administration ;
- Le Projet de résolutions qui seront soumises à l'Assemblée ;
- Les statuts de la société.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été tenus à leur disposition au siège social, pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

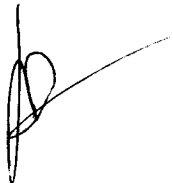
Le Président rappelle ensuite que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant :

- Lecture du Rapport de gestion du Conseil d'Administration concernant l'exercice 2015 ;
- Approbation du bilan, du compte de résultat et de l'annexe de l'exercice 2015 ;
- Approbation des propositions d'affectation du résultat ;
- Quitus aux administrateurs ;
- Approbation des conventions courantes ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs pour les formalités.

Le Président indique à l'Assemblée que cet ordre du jour a été arrêté par le Conseil, aucun associé n'ayant usé de la faculté prévue par les articles L225-68 et L225-69 du Code Commerce pour le dépôt de projets de résolutions.

ED

EC



3 BRIN'S
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 10 000 Euros
Siège Social : Domaine Chant'oiseaux
2 avenue du 24 avril 1915
13012 MARSEILLE

Le président présente et donne lecture du Rapport de gestion du Conseil d'Administration. Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte. Personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes :

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du Rapport de gestion du Conseil d'Administration, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations résumées dans ce rapport et traduites dans les comptes qui font apparaître une perte de 32 €.

L'assemblée Générale donne également quitus entier, définitif et sans réserve au Conseil d'Administration pour les actes de gestion accomplis par le Conseil dont le compte rendu lui a été fait et pour sa gestion au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration relative à l'affectation du résultat issu de l'exercice clos le 31 décembre 2015 :

- Affectation de la perte de 32 € au report à nouveau débiteur, lequel sera débiteur après cette affectation de 32 €.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'Assemblée générale après avoir pris connaissance des conventions courantes en approuve les termes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie certifiée ou d'un extrait du présent procès verbal, à effet d'accomplir toute formalité légale ou administrative.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée à 11 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal, lequel, après lecture, a été signé par les membres du bureau et le Secrétaire.

Le Président
Mlle Elodie BRINGUIER

Le Scrutateur
M. Christophe BRINGUIER

Le Secrétaire
Mme Laurence BRINGUIER

